



CASTILLON DE SAINT MARTORY

La page municipale

- Avril 2008 -

Suite aux dernières élections municipales, la plus grande partie du conseil municipal a changé. Nous remercions sincèrement les Castillonnaises et les Castillonnais qui nous ont apporté leur confiance. Pendant les prochaines années, nous nous engageons à travailler dans la plus grande transparence possible et avec comme seul objectif le bon fonctionnement de notre village, en restant à votre écoute et à votre service.

Le Maire et le conseil municipal

Un nouveau conseil municipal

21 mars 2008 : élection du Maire et des adjoints

Le vendredi 21 mars, le conseil municipal s'est réuni pour élire son Maire et les trois adjoints.

Maire : Michel Cassaigneau
Premier adjoint : Yves Salles
Deuxième adjoint : Patrick Sudre
Troisième adjoint : Sophie Buytaert

Francine Denat a annoncé sa démission du conseil municipal

Parallèlement au courrier que Francine Denat a fait parvenir à chaque famille, elle a informé

le maire de sa volonté de ne pas poursuivre sa mission au sein du conseil municipal.

Le maire a accepté sa démission, même si nous regrettons tous ce choix.

Contestation électorale : assignation au tribunal administratif

Monsieur Alain Canredon conteste la régularité de l'élection du 21 mars du premier adjoint au maire. L'affaire est en cours de jugement auprès du tribunal administratif de Toulouse. La population sera informée de la décision de justice qui s'en suivra.

Communauté de Communes du Canton de Saint-Martory

Lundi 8 avril, Monsieur Nomdedeu, maire de Saint-Médard a été élu président de la Communauté de Communes.

En document joint, le tarif des ordures ménagères 2008 qui ont subi une augmentation de 4%.

Budget primitif 2008 : la rigueur

La situation financière de notre commune est préoccupante. Toute perspective de programme d'investissement n'est pas envisageable à ce jour. Actuellement, l'endettement de la commune est tel qu'aucun emprunt ne peut être consenti avant 2017. Pour le moment, la municipalité gèrera les affaires courantes en limitant les dépenses de fonctionnement afin de dégager des économies. Un budget de rigueur sera prochainement diffusé en sauvegardant

toutefois le service public auquel chaque Castillonnais doit prétendre. Vous trouverez en document joint la courbe d'extinction naturelle de la dette de notre commune ainsi que le tableau récapitulatif de la situation financière.

Etant donné les restrictions budgétaires et les affaires en cours, la nouvelle municipalité ne souhaite pas organiser d'apéritif pour l'immédiat.

Ecole : la 3^{ème} classe reste à Saint-Médard

Ouverte en septembre 2007, la 3^{ème} classe sera maintenue à St-Médard à la rentrée prochaine. En effet, la municipalité de St-Médard a déjà investi près de 40 000€ pour accueillir cette classe. A Castillon, d'autres priorités ont été établies lors de l'état des lieux de notre école :

- la rénovation des toilettes
- le rafraîchissement de la salle de classe et de son annexe
- le rééquipement pour certains matériels.

L'intérêt des enfants et leur confort dans l'apprentissage sont les raisons de ces choix.

Etat civil

Naissances :

Mathis Fumery, le 11 février 2008

Décès :

Louis Laurier, né en 1918, décédé le 6 février 2008 à Cannes (06)

Léa Dufort, née en 1910, décédée le 19 mars 2008 à Tarbes (65)

Odette Rachon, née en 1912, décédée le 4 avril 2008 à Ares (33)

Agenda

8 Mai 2008 : Tournoi de Beach-soccer à Castillon, organisé par le comité des fêtes.

11 Mai 2008 : Vide grenier-vidé jardin à Sepx, organisé par les parents d'élèves et l'équipe enseignante au profit des écoles de Castillon et de Saint-Médard. Restauration possible sur place. Vous pouvez réserver votre emplacement dès à présent au 05.61.98.07.95 ou au 05.61.98.29.69. Une collecte d'objets à vendre pour le stand des écoliers est prévue auprès des enseignantes.

Brèves

Le **comité des fêtes** a renouvelé son bureau vendredi 4 avril. Jean-Michel Salles a été élu président.

La Mairie à votre service

Veillez noter les nouveaux horaires d'ouverture de votre Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h 30

Mardi : de 8 h 30 à 12 h 30

Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30

Vous pouvez également nous joindre :

Par téléphone au 05 61 98 28 79

Par fax au 05 61 90 48 13

Par mail à l'adresse suivante :

mairie.castillon.stmartory@wanadoo.fr

Si vous le souhaitez, monsieur le Maire vous recevra sur rendez-vous.